

Examen d'une demande d'AT

Nom de l'Établissement : LOCAUX ASSOCIATIFS
Nature des travaux : Construction neuve
Commune - Adresse : Port de plaisance 44380 PORNICHET
Origine :
Désignation de l'activité : Salles de réunion, bureaux vestiaires
Demandeur : SEMCEP PORNICHET 120 avenue de Gaulle 444380 PORNICHET
PC N° : PA 44 132 26 00001
AT N° : 044 132 2600005c
Classement :

- Type : L,

- Catégorie : 5^{ème}

DOCUMENTS EXAMINES

Pièces écrites

- ⇒ 1 demande d'autorisation de travaux datée du 23 janvier 2026 Le Maître d'œuvre
- ⇒ 1 notice descriptive de sécurité datée du mai 2026 et signée du maître d'œuvre

Pièces graphiques

- ⇒ 1 jeu de plans (situation, niveaux) réalisé par ROUGERIE et TANGRAM en date du mai 2026 et signé par ROUGERIE et TANGRAM

REGLEMENTATIONS APPLICABLES

- Code de la construction et de l'habitation - Articles R.123-1 à R.123-55
- Règlement de sécurité contre l'incendie du 25 juin 1980 modifié relatif aux établissements recevant du public et instructions techniques annexées
- Arrêté Ministériel du 5 février 2007 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type L)
- Arrêté Ministériel du 22 Juin 1990 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements de 5^{ème} catégorie)

EFFECTIF DU PUBLIC POUVANT ETRE ADMIS

Référence : Article PE 3 de l'arrêté du 22 Juin 1990 modifié

Mode de calcul :

Public	182 personnes
Personnel	7 personnes
TOTAL	189 personnes

DESCRIPTION

RDC

- Entrée vestiaires (3.70 m2)
- Sas vestiaires (9.60 m2)
- Vestiaires F (23.50 m2) dont WC (3.80m2)
- Vestiaires H 523.50 M2) dont WC (3.80 M2)
- Douches F (13.70 m2)
- Douches H (13.70 m2)
- Séchoir (19.50 m2)
- WC de rappel (5.10 M2)
- Espace stockage voiles (50.7 m2)
- Local stockage (21.60 m2)

R+1

- Salle de réunion (65.80 m2)
- Yacht Club (55.80m2)
- Dégagement (20.00 m2)
- Bureau (20.20 m2)
- Deux bureaux 2 x (19.30 m2)
- Sanitaires F (9.60 m2)
- Sanitaires H (9.40 m2)



OBSERVATIONS

IMPLANTATION (ARTICLE CO1)

Conforme

ISOLEMENT (ARTICLES PE6, CO6A 10)

Conforme

AMENAGEMENTS INTERIEURS (ARTICLES PE13, AM1 A 20)

Conforme

LOCAUX A RISQUES (locaux de rangements, installations de cuisson, de chauffage, etc.)(Articles PE9, CO27 à 29)

DEGAGEMENTS (ARTICLES PE11, CO34 A 60)

Conforme

DESENFUMAGE (ARTICLES PE14, DF1 A 10)

Non concerné

INSTALLATIONS ELECTRIQUES – ECLAIRAGE (ARTICLES PE24, EC1 A 15)

Conforme

ALARME INCENDIE (ARTICLES PE27, MS71)

Conforme

MOYEN D'ALERTE (ARTICLES PE27, MS71)

Conforme

MOYENS DE SECOURS (ARTICLES PE26, MS39)

Prévoir extincteur E6L pour 200 m2 et à chaque étage et CO2 2Kg à proximité des risques électriques (**Article MS 39**)

DEFENSE INCENDIE (ARTICLES MS5 A 7)

Conforme PI N° 8201. 8202. 8203. 8204. 8205 et 8206 >= 60m3/h

DEFIBRILLATEUR (décret N° 2018-1186 DU 19 décembre 2018)

Non concerné

PLAN/CONSIGNES (Article PE27)

A prévoir pour l'ensemble du site

DISPOSITIONS EVACUATION PMR (ARTICLE GN 8)

Conforme

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES (ARTICLES GN13 ET 14)

L'exploitant ne peut effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne à son évacuation (**Article GN 13**).

Faire établir par les différents installateurs, les certificats de conformité attestant que leurs installations et/ou équipements sont conformes aux normes en vigueur (**Article GN 14**).

**En conclusion, sous réserve d'exécuter les prescriptions sus-énoncées,
je vous propose d'émettre un AVIS FAVORABLE à l'exécution de ce projet.**

Fait à Pornichet, le **12 JUN 2026**

Pour le Maire,
La conseillère municipale,
Déléguée à l'accessibilité, et aux ERP

Christine PRUKOP

